

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
PERNES-LES-FONTAINES

N° DM/31/1.7/2023-59

Décision municipale relative à la passation d'un avenant n°1-TO3 dans le cadre des marchés de travaux pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville Ancien
Hôtel de Brancas - Lot 02 : Charpente / Couverture

Le Maire de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2123-23,

VU le Code de la Commande Publique, notamment les articles relatifs aux modifications de marché autorisées,

VU la délibération du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de PERNES-LES-FONTAINES, en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 10 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision municipale n° DM/31/1.1/2018-14 du 12 mars 2018 relative à la passation de marchés de travaux allotés pour la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas,

VU le marché conclu avec l'entreprise BOURGEOIS pour le lot 02 : Charpente / Couverture d'un montant initial de 146 374.93 euros H.T. pour la tranche ferme « Aile Sud-Ouest »,

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 1 « Aile Nord » (TO1) d'un montant de 79 770.06 euros H.T.,

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 2 « Aile Centrale » (TO2) pour un montant de 124 686.67 euros H.T.,

VU la décision d'affermissement de la tranche optionnelle 3 « Aile Sud-Est » (TO3) pour un montant de 153 752.43 euros H.T.,

CONSIDERANT qu'il apparaît opportun de procéder aux modifications suivantes relevant de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique dans le cadre de la TO3 :

- Actualisation des quantités pour les prestations de charpente suite à bilan de fin de chantier : - 1 410.19 euros H.T.
- Suppression du renfort d'une seconde poutre de plancher suite à avis favorable du Contrôleur Technique : - 3 713.71 euros H.T.

VU le projet d'avenant n°1-TO3 correspondant aux modifications énumérées ci-dessus à conclure avec l'entreprise BOURGEOIS, titulaire du marché,

APPROUVE l'avenant n°1-TO3 aux marchés de travaux relatifs à la restauration et l'aménagement de l'Hôtel de Ville - Ancien Hôtel de Brancas, lot 02 : Charpente / Couverture,

... / ...

PRECISE que le montant total des modifications relevant de l'article 10 DE-004-213400885-20230725-DH2023_59-0 Code de la Commande Publique s'élève à - 5 123.90 euros H.T., soit - 3.33 % du montant total du marché initial TF + TO1 + TO2 + TO3 : 504 584.09 euros H.T., et que le pourcentage d'écart cumulé est de - 1.89 %,

PRECISE que le nouveau montant du marché TF + TO1 + TO2 + TO3, tous avenants compris, s'élève à 593 952.40 euros H.T.,

DECIDE de signer l'avenant n°1-TO3 et tous documents s'y rapportant,

RAPPELLE que les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Pernes-les-Fontaines, le 25 juillet 2023
Le Maire, Didier CARLE,



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 26/07/2023

Publiée le : 03/08/2023

Notifiée le :



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

AVENANT N° 1 – Tranche optionnelle 3

A – Identification du pouvoir adjudicateur.

Ville de Pernes-les-Fontaines
Hôtel de Ville
Place Aristide Briand
84210 Pernes-les-Fontaines

Représentée par Monsieur Didier CARLE, Maire

Tél : 04.90.61.45.00

Fax : 04.90.61.32.46

Courriel : contact@perneslesfontaines.fr

Site de la ville : <http://www.perneslesfontaines.fr>

B – Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

BOURGEOIS

Agence Méditerranée
30, rue Barthélémy Contestin
30300 FOURQUES
Tel : 0490433968
Siret : 332 987 858 00088

C – Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

RESTAURATION ET AMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE – ANCIEN HÔTEL DE BRANCAS
Lot 02 : Charpente / Couverture

- Montant initial du marché public :

	Montant en € H.T.
Tranche ferme : « Aile Sud-Ouest »	146 374,93
Tranche optionnelle 1 : « Aile Nord »	79 770,06
Tranche optionnelle 2 : « Aile Centrale »	124 686,67
Tranche optionnelle 3 : « Aile Sud-Est »	153 752,43
Total	504 584,09

La tranche optionnelle 1 : « Aile Nord » a été affermie le 2 octobre 2019.

La tranche optionnelle 2 : « Aile Centrale » a été affermie le 15 juin 2021.

La tranche optionnelle 3 : « Aile Sud Est » a été affermie le 18 mars 2022.

D - Objet de l'avenant.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant est pris dans le cadre de la tranche optionnelle 3 « Aile Sud-Est » et en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique relatif aux modifications de marché autorisées.

Les travaux modificatifs suivants apparaissent opportuns :

- Actualisation des quantités pour les prestations de charpente suite à bilan de fin de chantier pour un montant en moins-value de 1 410.19 euros H.T.
- Suppression du renfort d'une seconde poutre de plancher suite à avis favorable du Contrôleur Technique pour un montant en moins-value de 3 713.71 euros H.T.

Soit une moins-value d'un montant total de **5 123.90 euros H.T.**

Toutes les autres clauses et conditions du marché initial qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant entrera en application à compter de sa notification.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant de la tranche optionnelle 3 :

NON OUI

Montant de l'avenant en application de l'article R2194-8 du Code de la Commande Publique :

- Taux de TVA : 20 %
- **Montant total HT : - 5 123.90 euros**
- **Montant TTC : - 6 148.68 euros**
- % d'écart introduit par l'avenant : - 3.33 % du montant total du marché initial TRANCHE FERME + TRANCHE OPTIONNELLE 1 + TRANCHE OPTIONNELLE 2 + TRANCHE OPTIONNELLE 3
- **% d'écart cumulé : - 1.89 %**

Nouveau montant du marché public :

Montant initial Tranche Ferme (TF) :	146 374.93 euros H.T.
Montant AVENANT n° 5 (TF) :	- 808.80 euros H.T.
Montant AVENANT n° 7 (TF) :	- 5 329.22 euros H.T.
Montant TF + AV 5 (TF) + AV 7 (TF) :	140 236.91 euros H.T.
Montant initial Tranche Optionnelle 1 (TO1) :	79 770.06 euros H.T.
Montant AVENANT 1 - TO1 :	1 933.32 euros H.T.
Montant AVENANT 2 - TO1 :	15 771.11 euros H.T.
Montant TO1 + AV 1 - TO1 + AV 2 - TO1 :	97 474.49 euros H.T.
Montant initial Tranche Optionnelle 2 (TO2) :	124 686.67 euros H.T.
Montant AVENANT 1 - TO2 :	82 925.79 euros H.T.
Montant TO2 + AV 1 - TO2 :	207 612.46 euros H.T.
Montant initial Tranche Optionnelle 3 (TO3) :	153 752.43 euros H.T.
Montant AVENANT 1 - TO3 :	- 5 123.89 euros H.T.
Montant TO2 + AV 1 - TO2 :	148 628.54 euros H.T.
Montant initial TF + TO1 + TO2 + TO3 :	504 584.09 euros H.T.
Nouveau montant TF + TO1 + TO2 + TO3 :	593 952.40 euros H.T.

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

A Pernes-les-Fontaines, le

Le Maire,

Didier CARLE

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre

10_AU-084-218400885-20230725-DH2023_59-C

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :*(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)***■ En cas de notification par voie électronique :***(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)*